

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/249 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT CINQ ACTIONS DE FORMATION A INSCRIRE DANS LE PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2008/2009

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

L'An deux mille huit, et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie



Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
 Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie
 M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

ETAIT ABSENTE : Mme

BIZZARI-GHERARDI Pascale.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 08/001 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2008,
- VU** la délibération n° 08/160 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juillet 2008 portant adoption du PRFPA 2008/2009,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE les actions de formation dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- signer et à exécuter les marchés correspondants à ces actions ;
- signer les agréments de rémunération des stagiaires.

ARTICLE 3 :

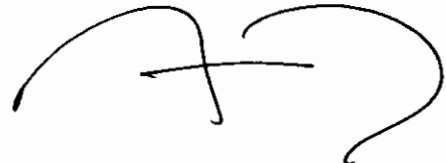
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
en sa délégué
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
MARCHES ATTRIBUES EN C.A.O. DU 10 DECEMBRE 2008**

CENTRE	ACTIONS	LOCALISATION	NOMBRE DE STAGIAIRES	COUT FORMATION	COUT REMUNERATION
IMF	CACES	BORGO	10	5 502,00	2 660,00
IMF	QUALIFICATION METIERS TRANSPORT	BORGO	10	72 856,00	19 798,00
CPS	UCARE PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES	CORTE	10	12 000,00	7 600,00
CPS	CAPA OVINS CAPRINS	CORTE	8	38 400,00	24 320,00
SIGMA FORMATION	PREPARATION CONCOURS ENTREE ECOLE AIDE SOIGNANT	BASTIA	10	24 444,00	26 600,00
TOTAL			48	147 700,00	78 318,00